

## [Text]

2. The possible changes to the National Capital Act. In your review of the National Capital Act, you may wish to consider some of the following questions: Should the NCC be given powers to control the height of buildings on nonfederal lands in the vicinity of Parliament Hill? Should the Act state that no federal accommodation would be leased in buildings the design, height and bulk of which had not been approved by the NCC? Should the NCC be given specific responsibilities and powers to promote bilingualism in the capital region? Should the Act provide for changes in the method of financing NCC activities? Should the Act define a particular process to be followed in the selection of some of the NCC commissioners? Should the Act contain specific provisions relating to the protection of the Gatineau Park, the Greenbelt or other regional open spaces, such as NCC parks and parkways? Finally there are a number of housekeeping matters which a review of the National Capital Act should not overlook.

The NCC would be pleased to elaborate on any of these questions for the benefit of the Committee whenever you may wish.

Finally, co-ordination with other jurisdictions. As I mentioned earlier, elaborate mechanisms are in place to promote the co-ordination of transportation and land use planning in the region as well as co-ordinate the participation of different jurisdictions in specific projects. In spite of this, many complaints have been voiced about the lack of co-ordination and co-operation.

In your consideration of this most important matter, you may wish in part to focus attention to some of the following points. A clarification of the roles, responsibilities and powers of the different authorities would, we think, in itself be very helpful. A better understanding of the facts concerning federal activities and programs operating in the national capital region would be highly desirable. A clarification of the facts concerning federal grants in lieu of taxes on the one hand and concerning local and provincial costs incurred to serve federal buildings and federal employees on the other would help to eliminate a number of basic misunderstandings. An investigation of the problems arising from the uneven distribution of federal grants in lieu of taxes among the municipalities in the national capital region and consideration of possible ways and means of ensuring equitable distribution of such grants would help to remove sources of conflict. A review of the basis on which the costs of certain local facilities and services are shared by the federal government would appear to be timely, and, finally, a clarification of the role of the NCC as the co-ordinating agent for the federal government in the national capital region on all matters involving municipal authorities could help to avoid confusion.

Voilà, monsieur le président, telles sont les vues de la Commission de la capitale nationale. Je vous remercie au nom de tous les commissaires du privilège que vous nous avez accordé de les exposer devant votre important Comité.

## [Interpretation]

2. Modifications possibles à la Loi sur la Capitale nationale. Au cours de votre étude de la Loi sur la Capitale vous souhaiteriez peut-être vous arrêter sur quelques-unes des questions suivantes: La C.C.N. devrait-elle avoir les pouvoirs de réglementer la hauteur des immeubles érigés sur des terrains qui n'appartiennent pas au gouvernement fédéral et qui sont situés dans le voisinage de la Colline du Parlement? Le Loi devrait-elle stipuler que le gouvernement fédéral ne louera aucun local dans des immeubles dont la conception, la hauteur et le volume n'ont pas été approuvés par la C.C.N.? La C.C.N. devrait-elle être investie de responsabilités et de pouvoirs particuliers pour promouvoir le bilinguisme dans la Région de la Capitale? La Loi devrait-elle prévoir des modifications à la méthode de financement des activités de la C.C.N.? La Loi devrait-elle définir une marche à suivre dans la sélection de quelques-uns des commissaires de la C.C.N.? La Loi devrait-elle contenir des dispositions particulières à l'égard de la conservation du parc de la Gatineau, de la Ceinture de verdure et d'autres espaces verts régionaux comme les parcs et les promenades de la C.C.N.? Enfin, il se pose quelques problèmes de régie interne qui ne devraient pas échapper à l'étude de la Loi sur la Capitale nationale.

Le C.C.N. se fera un plaisir de fournir au Comité de plus amples renseignements sur n'importe laquelle de ces questions.

Finalement, la coordination avec les autres ordres de gouvernements. Comme je l'ai déjà mentionné, des mécanismes élaborés sont déjà en place en vue de favoriser la coordination de la planification en matière de transport et d'utilisation du sol dans la R.C.N. et pour coordonner la participation des différentes autorités à des projets particuliers. Malgré cela, on s'est plaint à plusieurs reprises du manque de coordination et de coopération.

Lorsque vous étudierez cette question des plus importantes, vous voudrez sans doute accorder une attention particulière aux points suivants. La clarification des rôles, responsabilités et pouvoirs des différentes autorités serait en elle-même utile. Une meilleure compréhension des faits ayant trait aux activités et programmes fédéraux en opération dans la R.C.N. serait souhaitable. Des explications sur les subventions fédérales tenant lieu de taxes, d'une part, et les dépenses municipales et provinciales engagées pour desservir les immeubles fédéraux et les employés fédéraux, d'autre part, élimineraient plusieurs malentendus. Une étude des problèmes qu'engendre la répartition inégale des subventions fédérales tenant lieu de taxes entre les municipalités situées dans la R.C.N. et l'étude des moyens en vue d'assurer une répartition équitable de ces subventions aideraient à faire disparaître certaines sources de conflit. Une étude de la base sur laquelle les coûts de certaines installations et services locaux sont partagés par le gouvernement fédéral semblerait opportune. Enfin, une définition plus claire du rôle de la C.C.N. comme agent de coordination pour le gouvernement fédéral dans la Région de la Capitale nationale pour toutes les questions qui intéressent les autorités municipales aiderait à éviter la confusion.

Mr. Chairman, such are the views of the National Capital Commission. Thank you for the privilege of putting our observations on record for the Joint Parliamentary Committee on the National Capital Region.